

Délibération 2021 / 12-09

L'an deux mil vingt et un, le lundi treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mr Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, Claudine DAURY-NEYRET, Didier LASSECHERE.

Etaient absents : M. Jacques FAURE (Procuration à Mr Raymond RABETEAU), M. Arnaud PICOUT (Procuration à Mme Mireille RECONDU), Mme France-Noëlle GIMENEZ (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Monsieur Anthony BUYS, Monsieur Jean-François CHAMPEAU, Monsieur Cédric LECOMTE.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY

* * * * *

DETR 2022 – CONTRAT BOOS'T COMMUNE : REHABILITATION DU LOGEMENT DE LA POSTE

Monsieur le Maire :

- présente à ses Collègues le projet de réhabilitation du logement de la poste,
- précise que ce projet peut faire l'objet d'une subvention du département au titre du contrat BOOS'T Commune sur la base de 20 % du montant hors taxes de ces travaux et de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), exercice 2022, sur la base de 35 % du montant hors taxes de ces travaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de présenter pour un financement au titre du contrat BOOS'T Commune le projet de de réhabilitation du logement de la poste,
- décide de présenter pour un financement au titre de la D.E.T.R. le projet de réhabilitation du logement de la poste,
- précise que le financement prévisionnel est le suivant :

<u>Coût du projet</u> :		14 582.79 € H.T
<u>Recettes</u> :	D.E.T.R. (35 %) :	5 103.98 €
	BOOS'T Commune (20 %) :	2 916.56 €
	Autofinancement (solde) :	6 562.25 €

- désigne Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 13 décembre 2021

Le Maire,

Raymond RABETEAU

